

Conseil municipal du 15 novembre 2019 à Lacropte

Présents :

C.Faure , I.Faure , G.Bashford, M.J Lance, R.Lestang, T. Dufraix, J.M Chinouilh, D.Privat, M.Chevreux, V.Célérier, J.L Bauman,

Absents excusés: P.Montauriol, F.Ladeuil, J.L Bernard

Secrétaire de séance : I.Faure

Début de la séance à 18h50

Modification statuts SDE

Madame le Maire lit la lettre du SDE.

La modification porte sur la sortie de la commune de Cendrieux du secteur 14 et l'entrée sur ce secteur de la commune de Bourniac.

Délibération prise par le conseil municipal : vote pour à l'unanimité.

Adhésion CNP 2020

Reconduction de l'assurance du personnel CNP des collectivités territoriales. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Achat parcelles

Un devis est fourni par le géomètre pour l'achat de parcelles.

Chemin de La Mouthe : le dossier est à refaire car entre temps Mr Bouthier est décédé. Achat d'un morceau de terrain traversant un terrain agricole.

Le Pey + chemin Leroueil : achat d'un morceau de terrain et vente

Maison Neuve : achat + vente d'un morceau de terrain.

La Reille : achat et vente de morceaux de terrain

Indemnités du percepteur

Le conseil municipal accepte de donner la même indemnité que l'année dernière au prorata de la date de son arrivée (01/04/2019) en sortant la somme correspondant à l'indemnité budgétaire.

Débat sur observation rapport chambre régionale des comptes gestion du Grand Périgueux

Le conseil municipal a pris acte.

Adressage : choix devis pose panneaux

Didier Privat ayant soumissionné est sorti de la salle et ne participe pas à la discussion et au choix de l'entreprise pour réaliser les travaux.

Cahier des charges transmis aux 3 entreprises qui ont soumissionné. 5 entreprises ont été contactées mais seulement 3 ont répondu.

Madame le maire expose les différents devis au conseil municipal et les sommes. Didier Privat est le moins disant sur ces 3 devis.

Le conseil municipal choisit donc à l'unanimité l'entreprise Privat pour réaliser les travaux.

Les panneaux seront fixés qu'après le mois de mars.

Fonds de mandat DU Grand Périgueux

La somme de 45 000 € peut être attribuée pour une dépense ou plusieurs sur un projet de 90 000 € minimum.

Le conseil municipal fixe la liste des projets.

Journal municipal

Maria Chevreux recueille les différents éléments à insérer dans le journal.

Questions diverses

Rénovation salle des fêtes : faire passer les organismes de contrôle.

ODETEC doit nous faire des propositions.

Didier Privat informe que les travaux de pose de la buse (cf conseil municipal précédent) ont été réalisés.

Agent recenseur : le conseil municipal discute et propose de confier ce travail à l'employé municipal. Le conseil municipal réfléchit à l'organisation et décide des conditions.

Ecole : la mairie de Vergt a envoyé la convention pour les enfants de la commune scolarisés à Vergt. Les attributions compensatrices du Grand Périgueux ne sont pas données pour les enfants de la commune.

Le conseil municipal discute et s'interroge sur la scolarisation des enfants de la commune à la rentrée prochaine.

M. GERARD, administré de la commune et ancien footballeur professionnel, a rencontré Mme le Maire pour l'informer qu'il souhaiterait faire une entente sportive de plusieurs clubs sportifs.

Décorations de Noël : installation le samedi 15 décembre à 8h30.

Vœux : 4 janvier 2020 fixé à 18h30 et rdv 16h pour la préparation

Repas des aînés : date prévue le 02 février 2020.

Séance levée 22 h 15.